

The background features a large, abstract graphic design. It consists of several overlapping circles and a vertical line. A thick red circle is on the left, partially overlapping a blue circle on the right. A vertical green line runs through the center, overlapping both circles. Below the green line, a dark brown vertical line extends to the bottom. A light blue circle is also visible, overlapping the red and blue circles. The overall composition is modern and minimalist.

La démocratie au cœur de la transition socio-écologique

Propositions pour
avancer collectivement

TRANSITION
EN ■●●
COMMUN

Rapport réalisé par le
groupe de travail sur la démocratie
participative et gouvernance

novembre 2024

Table des matières

Introduction	1
L'alliance Transition en commun (TeC)	2
Le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance (DPG)	3
Le Forum montréalais : la démocratie au cœur de la transition	3
Contexte et vision	4
L'origine de ce travail sur la démocratie et la transition	5
Qu'entend-on ici par démocratie et transition socio-écologique?	6
Pourquoi est-ce si important de lier transition et démocratie?	7
Comment renouveler le cadre démocratique pour faire la transition?	9
Apprentissages	11
Les éléments spécifiques à la Ville de Montréal et à l'OCPM	12
Avant le Chantier sur la démocratie montréalaise	12
Le Chantier sur la démocratie (2002-2014)	13
Montréal Dialogue (2019 à 2021)	15
Retour sur les 20 ans de l'OCPM et le rapport Montréal participe!	16
Le soutien nécessaire à l'expérimentation et aux initiatives pour faire la transition	18
Expérimentation et diversité des initiatives pour faire la transition	18
L'écosystème de soutien et la mise à l'échelle des initiatives de la société civile	19
Des expériences de gouvernance partagée inspirantes	22
Les inspirations internationales	22
Les faits saillants en lien avec les inspirations	23
Propositions	26
Synthèse des propositions	27
Bonifier le cadre existant	28
Améliorer les aspects structurels de la Ville de Montréal	32
Renouveler le cadre démocratique	39
Conditions de succès	46
Lancer le Chantier 2.0 pour la démocratie montréalaise	46
Instaurer des changements administratifs	46
Renforcer une culture démocratique et inclusive	47
Mieux financer la démocratie	48
Poursuivre le travail sur le contenu	49
Glossaire	50
Bibliographie	52
Crédits	53

Introduction

Près de vingt ans après le premier [Chantier sur la démocratie \(2002-2014\)](#) qui a permis de développer certaines fondations de la démocratie participative montréalaise ([Charte montréalaise des droits et responsabilités](#), [Droit d'initiative en matière de consultation publique](#), [Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal](#)), une nouvelle vague de réflexions s'ouvre à Montréal pour penser, revoir et adapter le cadre démocratique montréalais.

Cette nouvelle vague est portée par la nécessité d'accélérer la transition socio-écologique (TSÉ); nécessité reconnue aujourd'hui largement, et notamment par la Ville de Montréal, qui en a fait une de ses priorités fondamentales. Comme on le voit ailleurs au Québec et dans le monde (Gatineau et Petit Saguenay, tout comme Barcelone, Bruxelles, Grenoble, Strasbourg, Bologne et quelques centaines de villes italiennes), un engagement collectif et complet dans cette transition socio-écologique ne peut se faire sans un renouvellement du cadre démocratique montréalais (institutions, instances et dispositifs).

Ce renouvellement permettra d'anticiper les résistances et les difficiles arbitrages à venir, de dépasser les polarisations stériles et favoriser les prises de décision ambitieuses, et de stimuler la participation et les contributions concrètes du plus grand nombre, citoyen.ne.s, institutions et organismes, à des objectifs partagés en termes de transition socio-écologique. Pour réaliser ce renouvellement, nous avons la chance de pouvoir nous baser sur les nombreuses mobilisations collectives et expérimentations institutionnelles en cours à Montréal.

Ce document montre le besoin de revoir notre démocratie et propose différentes réformes démocratiques afin de motiver l'ouverture d'un Chantier 2.0 pour la démocratie. Il est le fruit d'un travail important des membres du groupe sur la démocratie participative et la gouvernance (DPG) de Transition en Commun (TeC), qui avait pour objectif de : 1) formuler un ensemble de demandes à la Ville de Montréal pour favoriser une démocratie robuste dans un contexte de transition; 2) mobiliser largement les membres de l'alliance TeC, ainsi que les acteurs.rice.s et organisations œuvrant dans le domaine de la démocratie et de la transition à Montréal qui désirent réfléchir à cet important travail et y contribuer.

C'est au travers de ces réflexions et des propositions présentées ([partie 3](#)) que nous vous invitons à réfléchir à une nouvelle façon d'aborder la démocratie montréalaise pour faire la transition.

L'alliance Transition en commun (TeC)

Lancée publiquement le 15 novembre 2022, [Transition en Commun](#) est une alliance entre groupes citoyen.ne.s, organismes de la société civile, chercheur.e.s et institutions, dont la Ville de Montréal, qui vise à accélérer la transition socio-écologique (TSÉ) à Montréal. L'alliance et ses membres ont l'ambition d'agir ensemble pour que des solutions majeures soient mises en œuvre afin de relever les défis écologiques, sociaux, démocratiques et économiques auxquels nous faisons face.

Les trois objectifs portés par l'alliance sont :

1. Établir et populariser une vision partagée de la transition socio-écologique.
2. Mettre en œuvre de nouveaux leviers, notamment publics, en faveur de cette vision.
3. Renforcer la culture de collaboration autour de la transition socio-écologique à Montréal.

L'alliance met notamment sur pied des espaces de collaboration et de partage d'expertises, autour d'axes de travail prioritaires en TSÉ tels que la mobilité, l'urbanisme, le logement ou encore la démocratie participative. Chacun de ces axes de travail est porté par un groupe de travail, comme le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance (DPG), qui présente cette publication. De plus, l'alliance est ancrée dans une perspective de quartier, comme en témoigne l'existence d'un Espace Quartier dédié.

Au travers de ses actions, l'alliance permet notamment de :

1. Contribuer à une plus grande compréhension et vulgarisation de la TSÉ au sein des milieux de vie et des territoires ainsi qu'à la mise à l'agenda de la TSÉ dans les sphères médiatique et politique.
2. Encourager la participation des personnes directement touchées par les enjeux écologiques et sociaux aux dialogues, aux débats et aux processus décisionnels les concernant.
3. Faire rayonner les avancées et les apprentissages de ses membres en faisant valoir les divers types de contributions et de savoirs aux échelles locale et régionale.

Le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance (DPG)

Le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance (DPG) est à l'origine du présent document. Composé d'une quinzaine de membres représentatifs du membrariat général de l'alliance, il a été constitué afin de soutenir et d'orienter de façon transversale la démarche globale de l'alliance à travers la mobilisation de connaissances en lien avec la gouvernance et la démocratie participative pour la transition socio-écologique.

Plus spécifiquement, le groupe de travail a pour objectif de :

- 1. Comprendre** l'état de la démocratie montréalaise et des cadres de gouvernance partagée qui permettent la pleine participation de la société civile montréalaise à la transition socio-écologique;
- 2. Identifier** collectivement des conditions et des inspirations qui favorisent cette participation de la société civile au sein des mécanismes démocratiques et de participation publique (existants ou nouveaux) à Montréal;
- 3. Développer** en collaboration avec les nombreux partenaires de l'alliance un argumentaire et des propositions qui auraient le potentiel de renforcer, bonifier et renouveler certains mécanismes et instances existants, mais aussi de soutenir la création de nouveaux dispositifs démocratiques pour réaliser la transition.

Le Forum montréalais : la démocratie au cœur de la transition

Le Forum montréalais : la démocratie au cœur de la transition du 26 novembre 2024 constitue un jalon majeur pour l'alliance et le groupe de travail DPG. Ce moment collectif constitue l'occasion pour TeC, ses membres et plus largement l'écosystème de la démocratie et de la transition à Montréal de prendre connaissance et de bonifier les éléments présentés dans ce document et de le faire évoluer afin d'échanger plus largement sur les liens concrets entre démocratie et transition.

Le Forum est aussi l'occasion de s'engager dans une année importante, marquée par les élections municipales en novembre 2025. À cet égard, il a pour objectif premier de faire avancer les réflexions sur le cadre démocratique montréalais en vue de l'ouverture d'un Chantier 2.0 pour la démocratie à l'issue des élections municipales.

1

Contexte et vision

Comment consolider et renouveler la démocratie montréalaise pour réussir la transition socio- écologique?

C'est la question à laquelle tente de répondre cette première partie en présentant l'origine de ce travail et les liens étroits qui existent entre démocratie et transition. On y retrouve plusieurs éléments qui permettent de comprendre et d'articuler davantage la vision portée par le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance, notamment la façon dont il est possible de renouveler le cadre démocratique montréalais pour faire la transition.

L'origine de ce travail sur la démocratie et la transition

Le travail sur les questions de démocratie au cœur de la transition socio-écologique remonte aux origines et fondements mêmes de l'alliance TeC, fin 2022, notamment dans sa volonté de changer les façons de faire la ville et de développer collectivement des lieux de rencontre et de collaboration entre les différents membres, en étant inspiré par des démarches similaires qui existent à l'étranger et par les nombreuses initiatives montréalaises qui s'inscrivent dans cette perspective.

L'importance de ce travail s'est confirmée et élargie progressivement, dans un contexte de polarisation sans cesse croissante, de silence climatique, de menaces contre nos élu.e.s et de baisse significative de confiance envers nos institutions démocratiques. Les gestes posés par nos institutions municipales, et plus largement par les acteurs.rice.s qui s'engagent et portent cette transition socio-écologique, suscitent de vives réactions. On pense notamment à [l'implantation difficile de nouvelles pistes cyclables](#) dans des quartiers fortement dépendants de la voiture, à la [réduction de collecte des matières résiduelles dans certains arrondissements](#) ou encore aux [nombreux débats de tarification de stationnement à Montréal](#).

Ce contexte vient confirmer que, sans un cadre démocratique robuste et des mécanismes adaptés, il sera complexe de réaliser nos ambitieux objectifs de transition socio-écologique. Or, les crises récentes qu'ont traversé l'OCPM et la Ville de Montréal ont fragilisé certaines instances et mécanismes démocratiques. Il est devenu tentant pour certain.e.s de [jeter le bébé avec l'eau du bain](#) et de tirer un trait sur ces divers mécanismes. Nous estimons au contraire que le moment est propice pour entamer un exercice important de discussion et de réflexion qui viserait à comprendre, consolider et ultimement renouveler nos instances démocratiques pour éliminer certains obstacles et s'engager dans une transition effective et réussie.

C'est notamment ce que s'active à faire le groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance de TeC qui, depuis le début de l'année 2023, est allé à la rencontre des représentant.e.s des différentes instances démocratiques montréalaises et acteurs.rice.s de la démocratie locale, afin de comprendre l'état de la démocratie montréalaise. Ce travail s'inscrit dans un exercice plus vaste au sein de l'alliance, de moments collectifs d'échange et de discussions dans la dernière année et a pour résultat la co-construction d'une série de propositions pour renouveler le cadre démocratique municipal, notamment en soulignant les liens étroits qui existent entre démocratie et transition socio-écologique.

Qu'entend-on ici par démocratie et transition socio-écologique?

Le travail de Transition en Commun et en particulier du groupe DPG est ancré depuis ses débuts dans la conviction que la transition socio-écologique ne peut se faire sans une véritable culture démocratique et des structures démocratiques robustes et inclusives à l'échelle de Montréal.

Il est essentiel, selon nous :

D'adopter une perspective large de la démocratie.

Il ne s'agit pas uniquement de réfléchir à de nouveaux mécanismes de démocratie participative ou à une plus grande participation aux élections, mais de se poser la question plus fondamentale de comment on informe, discute, délibère et décide de notre ville. Cela touche à la question du partage des pouvoirs qu'ils soient politiques, économiques ou encore culturels et du développement du pouvoir d'agir des citoyen.ne.s et des organismes qui font la vigueur de notre société civile.

De concevoir la transition socio-écologique comme un projet de société.

Un projet qui vise à transformer nos façons de penser, de s'organiser et de vivre ensemble, pour bâtir un monde viable et équitable. Nous reconnaissons ainsi que les crises qui secouent notre monde (sociale, écologique, démocratique, etc.) sont reliées entre elles et nécessitent des solutions de nature systémique.

Pourquoi est-ce si important de lier transition et démocratie?

Le sentiment d'urgence à devoir agir, provoqué inévitablement par les faits scientifiques présentés dans les nombreux rapports sur le climat et la biodiversité, peut amener à renforcer l'exclusion des populations plus vulnérables, alors même que ce sont elles qui sont les moins responsables des crises actuelles. L'articulation entre transition socio-écologique et démocratie est primordiale pour trouver des solutions collectives qui impliquent toutes les populations et transformer nos modes de production et de consommation afin de respecter les limites planétaires dans une perspective de justice sociale.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer, car ils disposent de moyens pour imposer à certains acteurs économiques et émetteurs de GES certaines contraintes et changements de pratiques en faveur de la transition. D'un autre côté, ces mêmes institutions publiques ne peuvent pas porter la transition seules et opérer les changements attendus au cœur des communautés. Ce travail de mobilisation, de changement de comportements et d'expérimentation de nouvelles façons de s'engager dans la transition ne pourra se faire sans l'aide des citoyen.ne.s et des organisations de la société civile qui doivent travailler ensemble avec les municipalités pour développer des politiques, programmes et projets locaux de TSÉ.

Au-delà de ces deux explications de base, nous proposons différentes façons de montrer l'indispensable articulation entre TSÉ et démocratie :

Au niveau systémique

La démocratie en contexte de transition s'articule selon différentes temporalités. Face à la complexité des enjeux, les élections ne peuvent pas constituer le seul moment pour influencer les décisions politiques importantes pour réaliser la TSÉ. Parce que la démocratie n'est pas seulement une délégation de pouvoir, la démocratie participative doit nécessairement compléter la démocratie représentative en permettant et en stimulant la prise de parole, l'expérimentation et la prise de décision dans la construction des politiques publiques, des réglementations ou encore dans des projets de gestion des biens communs par les citoyen.ne.s. Cela nécessite une attention particulière aux inégalités historiques qui continuent de marginaliser certains groupes et d'affecter leur participation pleine et entière. C'est seulement ainsi que nous pouvons véritablement renforcer la capacité d'action de la société civile et des acteurs.rice.s concernés.

Au niveau collectif et individuel

La transition appelle une transformation de nos modes de vie, de travail, de consommation, de production, de répartition des ressources, de transport, d'habitation, d'alimentation et d'aménagement du territoire. Elle demande de construire des milieux de vie plus justes, équitables et écologiques. Or, l'ensemble de ces transformations sociales nécessite un travail collectif : il implique une participation pleine et entière des citoyen.ne.s et des organisations de

la société civile, et doit tenir compte des effets des changements climatiques qui aggravent les inégalités subies par les populations les plus marginalisées.

La mobilisation est un geste démocratique qui ne peut se faire que si l'on possède la capacité collective et institutionnelle de définir ce que l'on souhaite améliorer et transformer. Parce que la mise en action et l'engagement sont essentiels pour amorcer un processus de transition, des actions, d'abord à petite échelle, mais appelées à se généraliser, permettront de repenser le lien fondamental qui existe entre démocratie et transition. Bien que loin d'être suffisant, l'engagement des individus et des groupes dans des actions concrètes à leur portée est le premier pas du développement d'une conscience et d'une culture écologique et démocratique porteuse de transformation juste et équitable qui doit être documentée, partagée et célébrée.

Au niveau institutionnel

Parce que la transition demandera d'ajuster et de développer de nouvelles façons de faire, il est crucial de valoriser et de reconnaître les nombreuses initiatives citoyennes, mais aussi celles des institutions publiques, qui œuvrent déjà en faveur de la TSÉ. Pour assurer une transition juste, les politiques publiques doivent viser la redistribution des ressources nécessaires aux projets citoyens tout en intégrant des dispositifs de reconnaissance et de participation des voix et des savoirs issus des groupes historiquement marginalisés. Il est également primordial de développer de nouvelles politiques publiques ambitieuses et participatives, ainsi que des dispositifs qui permettent de véritablement impliquer les citoyen.ne.s dans la co-construction de règlements et de politiques publiques. Cette co-construction permettra notamment de faire essaimer les projets citoyen.ne.s de TSÉ, en leur assurant un financement conséquent et plus stable, leur permettant de mettre en place une vision à long terme de ce qu'implique la TSÉ. Il faut pour cela des institutions publiques capables d'anticiper les arbitrages difficiles, aptes à soutenir l'expérimentation socio-écologique citoyenne et la gestion collective des biens communs, dont les contours devront forcément être définis collectivement.

Au niveau méthodologique

Le plus souvent, l'intelligence collective des personnes concernées par des décisions politiques et des projets de développement des communautés apporte une solution plus complète et holistique que des décisions *top-down*. À ce titre, la démocratie participative constitue un outil de gestion efficace, qui permet d'impliquer, au bon moment, des acteur.ice.s variés dans une prise de décision collective. Ultimement, elle permet de construire les conditions d'existence de cette transition. Toujours dans l'optique d'une gestion efficace, les mesures à prendre pour opérer cette transition pourront susciter des tensions qu'il faudra gérer. Ces mesures dépendent de ressources (financières, temporelles, humaines et environnementales) limitées, et il importe de décider collectivement de leurs usages si l'on veut que tous et toutes s'engagent véritablement dans la TSÉ.

Bien que l'articulation entre démocratie et transition soit indispensable, mener la transition socio-écologique de façon plus démocratique présente une série d'enjeux qu'il convient de rappeler : que ce soit au niveau structurel municipal et des ressources (financières et humaines) limitées pour opérer la TSÉ démocratiquement; la dépendance des municipalités vis-à-vis des autres paliers gouvernementaux; la place qu'occupe la désinformation et le manque d'information/d'éducation vis-à-vis des enjeux de TSÉ; ou encore le statu quo que tentent de maintenir certains écosystèmes et acteur.ice.s capitalistes.

Comment renouveler le cadre démocratique pour faire la transition?

Nous croyons fermement que les enjeux de TSÉ auxquels nous faisons face nécessitent de penser à la façon dont on arrive à définir collectivement la situation actuelle, à identifier les résistances, les enjeux et les arbitrages à faire et à nommer explicitement les façons dont la TSÉ permettrait d'améliorer la vie des gens (gestion collective des biens communs, mobilité durable et accessible, sécurité urbaine, logements et équipements collectifs écologiques et accessibles, verdissement, accès à la nature et à d'autres ressources de proximité, entraide de quartier, etc.). Pour ce faire, il est nécessaire de renouveler le cadre démocratique (règlements, ressources humaines et financières, innovations, dispositifs et instances) qui encadre ces projets de transition.

Au-delà des canaux institutionnels actuels qui soutiennent encore trop timidement la participation publique et l'engagement de la société civile, nous devons élargir nos processus démocratiques pour tendre vers une culture organisationnelle et des mécanismes de prise de décisions collectives, qui nous permettent de favoriser un véritable travail de co-construction entre la Ville de Montréal et ses citoyen.ne.s. Il s'agit de privilégier des interventions en amont plutôt qu'en aval, avec un accompagnement financier et humain soutenu sur la durée, en intégrant la prise de décision collective via une participation concrète et inclusive des citoyen.ne.s.



Crédit : Solon

Précisons également que le renouvellement de notre cadre démocratique pour faire la transition ne peut et ne doit pas se faire au détriment des groupes habituellement peu représentés ou exclus dans les canaux traditionnels de participation. Autrement dit, nous préconisons une approche de justice, équité, diversité et inclusion (JEDI), et ancrée dans les principes d'intersectionnalité et d'ADS+. Un nouveau cadre démocratique pour Montréal doit dépasser la simple inclusion pour promouvoir une participation enracinée et transformatrice. Cela signifie que les voix historiquement marginalisées — notamment celles des femmes, des communautés autochtones et des groupes racisés — ne sont pas seulement représentées, mais également valorisées comme sources d'innovation. Il est essentiel de reconnaître que certaines populations sont fréquemment exclues ou peu présentes dans les processus démocratiques ([Mémoire du Conseil interculturel de Montréal, 2019](#)). Ces principes sont à l'origine de nos différentes propositions et sont également présentés dans la dernière partie de ce document qui porte sur les conditions de succès.

L'intersectionnalité et l'ADS+ comme outil de justice et de co-création de solutions

L'intersectionnalité et l'analyse différenciée selon les sexes Plus (ADS+) sont des outils indispensables pour garantir une transition socio-écologique juste, inclusive et proactive dans la prévention des inégalités. L'intersectionnalité « examine comment les identités multiples interagissent pour façonner les expériences de chacun face aux inégalités » ([Avis du Conseil des Montréalaises, 2024](#)), tandis que l'ADS+ fournit une approche systématique permettant d'évaluer les impacts des politiques, programmes ou décisions sur des groupes diversifiés en tenant compte de facteurs identitaires croisés, comme le genre, la race, le statut socioéconomique, et d'autres caractéristiques pertinentes.

En intégrant l'ADS+ dans notre cadre démocratique, nous pouvons non seulement co-créer des solutions avec les groupes les plus touchés, mais aussi anticiper et atténuer les impacts négatifs potentiels de nos politiques sur des populations marginalisées. Cette démarche préventive permet de prendre en compte les réalités des identités croisées dès la phase de conception des propositions, évitant ainsi de reproduire ou d'aggraver des inégalités existantes. L'ADS+ nous offre ainsi une capacité accrue de réponse aux besoins spécifiques des communautés tout en renforçant l'équité et la justice sociale dans le processus de transition.

2

Apprentissages

Cette section, qui vise à présenter les différents apprentissages réalisés par le groupe de travail, est le fruit d'une réflexion collective qui a pris la forme, depuis septembre 2023, d'ateliers de travail, de discussions et de rencontres avec des acteurs.rice.s variés au sein du groupe de travail sur la démocratie participative et la gouvernance, ainsi que de recherches d'inspirations pour appuyer ces moments collectifs.

Les éléments présentés ci-dessous constituent une première étape pour initier une série de réflexions et de propositions. Nous y avons regroupé des apprentissages variés, tirés de démarches de diagnostic et d'état des lieux. Loin d'être exhaustive, cette section permet notamment d'introduire nos différentes propositions et de les ancrer dans la réalité montréalaise.

Ces apprentissages sont divisés en trois sous-sections, tout d'abord 1) les divers éléments spécifiques aux instances de la Ville de Montréal et à l'OCPM; ensuite 2) des éléments qui nous permettent de comprendre le soutien nécessaire à l'expérimentation et aux initiatives pour faire la transition; et 3) une série d'inspirations et de projets qui ont orienté le travail autour des propositions.

Les éléments spécifiques à la Ville de Montréal et à l'OCPM

En premier lieu, il est important de comprendre le contexte d'émergence de certains jalons du cadre démocratique de la Ville de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Depuis 25 ans, des changements institutionnels, des espaces de débats, de collaboration et d'échanges, tout comme des outils concrets ont façonné le cadre actuel. Tout cela nourrit les réflexions pour notre démarche.

Avant le Chantier sur la démocratie montréalaise

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec souhaitait réduire le nombre de municipalités et renforcer les pôles urbains. Pour ce faire, il a instigué des changements institutionnels majeurs, et a notamment décrété la fusion des municipalités se trouvant sur l'Île de Montréal en une seule municipalité (Archives de Montréal, 2016).

Cette réorganisation municipale a ouvert une fenêtre d'opportunité pour redéfinir les contours de la gouvernance municipale à Montréal (Faure, 2003; Latendresse, 2002). Elle a d'ailleurs permis à la Ville de se doter d'une nouvelle structure à trois piliers :

- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités qui façonnent le territoire et le développement de l'agglomération de Montréal, de celle de Longueuil, de Laval, de la Couronne Nord et de la Couronne Sud.
- Le Conseil municipal, qui est la principale instance décisionnelle de la Ville de Montréal. Composé de 65 élu.e.s, il adopte le budget, les règlements, les motions, les programmes de subventions et les ententes gouvernementales.
- Les Conseils d'arrondissements, qui prennent des décisions et adoptent des règlements, notamment en matière d'urbanisme, de voirie, de permis, de culture et de loisirs.

Quelques mois avant les premières élections municipales de novembre 2001, la Société de développement économique communautaire de Montréal (SODECM) a organisé le premier *Sommet des citoyens et citoyennes de Montréal*¹, en collaboration avec une série de partenaires

¹ Créée en 1996, la Société de développement communautaire de Montréal (SODECM) fonctionne aujourd'hui sous le nom de Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEU).

universitaires, communautaires et d'organisations de la société civile (Messier 2006, 10).

Dans une « perspective citoyenne, indépendante et non partisane », ce premier Sommet « visait à créer un espace de débats et d'échanges des citoyen.ne.s des différentes parties de l'île de Montréal et de différents horizons professionnels et militants afin de discuter de l'avenir de leur ville et des enjeux de démocratie négligés, selon eux, par la réforme municipale » (Latendresse, 2002).

Une des idées proposées lors de cet événement était que la nouvelle Ville de Montréal convoque un sommet entre la Ville et la société civile montréalaise. Cette proposition a été par la suite intégrée au programme électoral de l'Union des citoyens et citoyennes de l'Île de Montréal, le parti de Gérald Tremblay. Une fois élue, la nouvelle administration s'est rapidement lancée dans l'organisation du sommet (Messier 2006).

Tenu en août 2002, le Sommet de Montréal est qualifié « d'acte de fondation » et constitue l'un des grands exercices démocratiques de l'histoire de Montréal. Il a réuni plus de 3000 personnes provenant d'horizons divers — entreprises, groupes associatifs, administration municipale — pour participer à l'élaboration des priorités de la nouvelle ville de Montréal (Archives de Montréal 2016). Les personnes faisant partie des délégations étaient invitées par la Ville ou avaient été élues au sein des différents sommets d'arrondissement (Messier 2006).

Le Chantier sur la démocratie (2002-2014)

Le Chantier sur la démocratie a été constitué dans la foulée du Sommet de Montréal. Sous la responsabilité du Maire Tremblay et de Dimitri Roussopoulos², président du chantier, il avait pour objectif d'encourager, par la co-création de différents outils, la participation citoyenne et de susciter un intérêt aux affaires de la Ville (Archives de Montréal n.d.; Ville de Montréal 2013, 26).

Le Chantier sur la démocratie pouvait également compter sur le Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté (GTDMC), mis en place à la suite du second Sommet des citoyens et citoyennes de Montréal. Composé d'une quinzaine de membres bénévoles, le GTDMC servait entre autres d'espace de réflexion en dehors des travaux du Chantier et participait au travail d'éducation continue avec des ateliers, des tables rondes, des conférences et des sommets. (Messier 2006).

Formé de membres de la société civile, le mandat du Chantier n'était pas seulement consultatif : il avait la responsabilité de développer des outils

² Dimitri Roussopoulos est auteur, éditeur, organisateur communautaire et conférencier. Depuis la fin des années 1950, il est un militant actif dans les initiatives pacifistes, les projets d'urbanisme écologique et le mouvement coopératif. Ses œuvres portent sur la politique internationale, la démocratie et le changement social. (Écosociété, 2018)

démocratiques. C'est cet esprit de collaboration et de mise en œuvre que nous aimerions à nouveau voir actualiser pour élaborer collectivement des outils démocratiques adaptés aux besoins de la transition socio-écologique.

Les réalisations du Chantier

Le Chantier sur la démocratie, qui s'est étendu sur douze ans, a contribué à plusieurs réalisations, notamment la [Charte montréalaise des droits et responsabilités](#) (inspirée de la Charte européenne des droits de la personne humaine dans la ville (Lamarche 2008, 5), le [Droit d'initiative en matière de consultation publique](#) ou encore la [Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal](#).

De 2003 à 2005, des sessions de formation ont été données par le personnel du Chantier sur la démocratie à une centaine de professionnels de la Ville et des arrondissements. Ces formations portaient sur les techniques et attitudes à adopter en matière de consultation et de participation publiques (Conseil jeunesse de Montréal, 2013). Ce travail du Chantier a été réalisé grâce à l'appui d'un groupe de trois fonctionnaires qui accompagnaient les travaux du Chantier et établissaient des ponts avec les différents services de la Ville.

Année	Projet
2005	La Charte montréalaise des droits et responsabilités
2005	La Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal
2005	Deux guides pratiques sur la participation à l'intention des citoyens et des promoteurs
2010	Le Droit d'initiative en matière de consultation publique
2011	« Montréal, je fais ma ville ici », un site Web dynamique proposant différentes façons de participer à l'amélioration de la vie montréalaise et fournissant des références et des outils à cet effet
2012	Le Prix du maire de Montréal en démocratie

Tableau 1 – Réalisations principales du Chantier sur la démocratie (2002-2014) (Ville de Montréal, 2013, 26)

Pour aller plus loin

[Démocratiser la Ville de Montréal : un projet de transformation sociale.](#)
Entrevue avec Dimitri Roussopoulos (J.Messier, 2006)

[Montréal en chantier : Les défis d'une métropole pour le XXI^e siècle](#)
(J.Durand Folco, 2021)

[L'exposition « Ville humaine »](#), présentée à l'Hôtel de Ville de Montréal, qui raconte l'histoire de la démocratie municipale et l'évolution de cet espace citoyen depuis sa fondation.

Montréal Dialogue (2019 à 2021)

Désireuse de faire le point sur la question de la participation publique et de l'engagement citoyen, la Ville de Montréal lançait en juin 2019 la démarche [Montréal Dialogue](#), un exercice important de consultation auprès de divers acteur.ice.s montréalais, qui avait pour objectif de «répertorier, diagnostiquer et bonifier les pratiques de participation publique et d'engagement citoyen de la métropole». La démarche portait notamment sur le «fonctionnement des mécanismes institutionnels de participation de la Ville pour la période de 2010 et 2018». (Rapport de Montréal Dialogue, Ville de Montréal, 2021).

La démarche Montréal Dialogue constitue pour le groupe de travail DPG la référence la plus à jour en ce qui a trait à l'état de la démocratie au sein des différentes instances de la Ville de Montréal, excluant les pratiques de l'OCPM³, organisme neutre et indépendant, présenté plus bas. Le rapport Montréal Dialogue propose quatre grands types de constats qui concernent différentes pratiques de participation publique et d'engagement citoyen, soit 1) la conception de ces démarches, 2) le déroulement, 3) les suivis de celles-ci et 4) les différents aspects transversaux.

Pour chaque type de constat, la démarche propose quatre axes d'amélioration, qui permettraient d'y répondre :

1. **«Élargir l'accès** de la population montréalaise aux activités de participation publique;
2. **Accroître le soutien** à l'engagement citoyen;
3. **Clarifier** les processus, les pratiques ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs en matière de participation publique et d'engagement citoyen;
4. **Renforcer l'expertise interne** en matière de participation publique et d'engagement citoyen».

Nous nous sommes brièvement intéressés aux suivis de cette démarche, à la liste des réalisations des différentes actions identifiées dans le document à la suite de sa diffusion et à la réponse officielle de la Ville de Montréal.

3 La démarche Montréal Dialogue portait exclusivement sur les démarches participatives initiées et mises en place par les services et les arrondissements de la Ville de Montréal.

Survol des constats du rapport

- Le rapport présente les différentes instances et mécanismes que la Ville de Montréal met en place pour susciter la participation publique et l'engagement citoyen. Plus spécifiquement, on y retrouve les périodes de questions des citoyen.ne.s lors des différents conseils municipaux et d'arrondissement de la Ville; les 11 [assemblées publiques des commissions permanentes](#) ainsi que les différentes démarches de consultations publiques menées par différents arrondissements que l'on retrouve sur la [plateforme réalisonsmtl.ca](#);
- Les différents constats révèlent un certain nombre de lacunes en ce qui a trait à l'accès aux activités, à la formation des professionnels de la Ville, à l'accessibilité des démarches et des outils, à l'absence de suivis et d'évaluation post-démarches ainsi qu'au manque d'expertises et de ressources transversales pour soutenir les différentes démarches de l'institution;
- Malgré les lacunes et les manques avérés qui sont présentés dans le rapport, le travail réalisé identifie 22 pistes d'amélioration réparties en quatre axes d'amélioration, qui proposent à la fois des améliorations structurelles, en termes de ressources, d'outils et de formations, des aspects à renforcer et la création de nouveaux postes, structures et mécanismes d'information et d'accompagnement.

Retour sur les 20 ans de l'OCPM et le rapport Montréal participe!

À la suite de cette démarche, la Ville de Montréal a produit une réponse officielle qui précise les liens avec le [plan stratégique Montréal 2030](#) dont l'un des axes porte sur l'amplification de la démocratie et de la participation, et présente également une série d'éléments développés pour répondre concrètement au besoin de clarification exprimé dans le cadre de Montréal Dialogue.

Il faut noter que la réponse de la Ville à la démarche Montréal dialogue survient dans un contexte particulier post-pandémique et d'élections municipales, en 2021. À ce titre, malgré la multiplication des démarches de participation publique et des programmes municipaux qui accordent une place importante à la participation et à l'engagement citoyen, les pistes d'améliorations présentées dans la réponse de la Ville de Montréal à court, moyen et long terme n'ont pas fait l'objet de suivis officiels et d'évaluation alors qu'il s'agit qui contient un nombre important de propositions qui ont la capacité de renouveler le cadre démocratique montréalais.

Le présent document n'a pas pour objectif de faire l'état des lieux de ces réalisations, cependant, les propositions qui sont présentées dans la [partie 3](#) reposent sur certaines pistes d'amélioration identifiées dans la démarche Montréal Dialogue.

Le compte-rendu [Montréal Participe! Conversations sur les 20 ans de l'OCPM : quels enseignements et quelles perspectives pour demain?](#) publié par le réseau Villes Régions Monde (VRM) en 2022 traite quant à lui des discussions co-organisées à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal.

Cet événement a permis de faire un bilan des expériences de participation citoyenne menées à Montréal, en mettant en avant les enseignements tirés de deux décennies de consultations publiques.

Il ressort dans ce document des apprentissages à considérer quant aux défis et aux opportunités de l'OCPM pour améliorer l'engagement citoyen, notamment concernant :

- L'adaptation des dispositifs participatifs et des façons d'envisager la participation publique et la consultation dans les quartiers;
- Les enjeux et les opportunités qu'offrent le numérique et la consultation en ligne;
- La nécessité d'adapter les communications et les différents médiums pour amplifier l'engagement de nouveaux publics, et les besoins en communication;
- La nécessité d'adapter les processus aux réalités actuelles, telles que la diversité culturelle et les enjeux climatiques, afin de rendre la participation plus inclusive et efficace;
- Le besoin de mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations des rapports de l'OCPM.

Le soutien nécessaire à l'expérimentation et aux initiatives pour faire la transition

Pour accomplir nos objectifs de transition socio-écologique, nous croyons qu'il faut multiplier les initiatives à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des cadres institutionnels. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés aux différentes **modalités d'engagement des citoyen.ne.s au cœur des projets de transition socio-écologique** et aux différentes **conditions qui soutiennent l'expérimentation et la pérennisation de certaines initiatives citoyennes**, voire de les mettre à l'échelle lorsque c'est pertinent.

Nous présentons également dans cette section certains éléments qui permettent à des acteurs.rice.s tels que des institutions publiques, des organisations philanthropiques ou encore des organisations sociales de soutenir diverses expérimentations ascendantes (*bottom-up*) qui ont le potentiel de compléter des projets institutionnels qui possèdent davantage de ressources.

Expérimentation et diversité des initiatives pour faire la transition

Les mobilisations collectives et les projets citoyens qui ont pour objectif de transformer ou de se réapproprier des milieux de vie constituent des expérimentations et touchent une variété de pratiques du quotidien (alimentation, mobilité, habitation, aménagement temporaire). Ces expérimentations ont pour échelle d'action le milieu de vie et sont parfois qualifiées d'expérimentations citoyennes « ordinaires » (Audet et co., dans Van Neste, Melé et Larrue, 2024). Elles sont portées par des individus, des petits groupes de voisin.e.s ou des groupes informels qui veulent répondre à des besoins concrets du quotidien, sans nécessairement bénéficier d'un soutien formel et institutionnel. On entend par expérimentation « un parcours ouvert et incertain de bricolage et de mobilisation pour soutenir de nouvelles pratiques et infrastructures du quotidien, à partir du milieu de vie. » (Van Neste, Melé et Larrue (2024). Ces expérimentations prennent diverses formes, certaines organisées, d'autres moins et peuvent être initiées par des groupes citoyens, des organisations de la société civile ou encore des pouvoirs publics qui testent de nouveaux modèles et des projets.

Ces initiatives pour faire la transition ne s'inscrivent pas nécessairement dans une logique d'institutionnalisation et de pérennisation, comme ce qui est présenté dans la section suivante. Elles sont multiples et reposent parfois sur la simple disponibilité d'individus à mener des actions directes et tangibles; on parle notamment de « dispocratie » (Montambeault, Bherer et Cloutier, 2021). Elles peuvent également se positionner en rupture face à des projets ou des écosystèmes existants qui ne vont pas dans le sens de la transition, sont parfois contestataires, parfois politisées (Van Neste, Melé et Larrue, 2024).

Il importe de considérer la diversité de ces expérimentations, leurs émergences, leur ancrage et leurs revendications à des échelles variées (Van Neste, Melé et Larrue, 2024). Ceci étant dit, dans le cadre de ce travail, nous nous sommes principalement intéressés aux initiatives de la société civile qui ont le potentiel de repenser les façons de faire pour mener la transition, dont l'échelle d'action peut dépasser l'échelle du milieu de vie (CERSÉ, 2024).

L'écosystème de soutien et la mise à l'échelle des initiatives de la société civile

Parmi les différents travaux concernant le soutien et la mise à l'échelle des initiatives de la société civile qui ont nourri nos discussions, on rapporte ceux du Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ) en 2024 sur [l'expérience de soutien des acteurs communautaires et municipaux aux initiatives d'appropriation citoyenne](#) ou encore celui du TIESS en 2023 qui s'est intéressé aux [initiatives citoyennes de transition à Montréal](#) et aux différentes conditions qui favorisent la mise sur pied, l'accélération et le changement d'échelle d'initiatives citoyennes de transition.

On retient que les déterminants et les motivations initiales de ces initiatives sont nombreux et variables. Et que ces initiatives, bien qu'animées par le désir de faire communauté, d'avoir un impact significatif sur la transition socio-écologique et d'augmenter « les capacités d'une communauté et renforcer ses liens sociaux », dépendent aussi de la présence préalable de plusieurs facteurs qui facilitent leur émergence et leur existence.

Ces éléments préalables prennent différentes formes, et constituent en quelque sorte **un écosystème de soutien** :

Les différentes conditions institutionnelles

(réglementation, financement, reddition de comptes)

Les acteur.ice.s et organisations qui permettent ce soutien

(institutions publiques ou philanthropiques, organisations communautaires)

Les différentes formes de soutien

(structurel et accompagnement, financier, mise en réseau, mobilisation et communication)

Les dispositifs participatifs

initiés par d'autres acteur.ice.s que les citoyen.ne.s pour soutenir ces initiatives

Les travaux du TIESS permettent notamment de mettre en lumière que, pour soutenir l'expérimentation et la mise à l'échelle de ces initiatives de la société civile, il importe d'en comprendre les **conditions de réalisation et d'existence** :

- Les **motivations des porteurs et porteuses** de ces projets sont variables, mais reposent principalement sur la **recherche de cohésion sociale et de sens** par l'engagement dans ces projets de transition;
- Bien que plusieurs initiatives citoyennes et de la société civile bénéficient du soutien de structures plus normées et doivent parfois s'y conformer, **les motivations intrinsèques de ces initiatives se placent aussi en rupture avec une certaine vision verticale et bureaucratique** de la transition pour tendre davantage vers des **modes de collaboration plus horizontaux**;
- On assiste à **une formalisation** et à **la professionnalisation** de certaines initiatives pour en assurer leur pérennité et leur potentiel transformateur afin de réaliser la transition à une échelle qui dépasse celle de la ruelle ou du quartier;
- Les **environnements réglementaires, administratifs et financiers complexes** viennent grandement **limiter** tout le potentiel de ces initiatives.

Dans son rapport, le TIESS émet des recommandations pour renforcer le soutien aux initiatives citoyennes de transition :

Créer un écosystème de soutien qui préserve au maximum leur caractère particulier de ces initiatives, notamment via une meilleure reconnaissance du caractère innovant des projets.

Maintenir un dialogue continu avec les acteurs municipaux sur **les valeurs, les modalités et les finalités de la transition** afin de construire une vision partagée de celle-ci avec la Ville, les arrondissements et la société civile.

Adapter les politiques et les réglementations des acteurs publics aux impératifs de la transition et veiller à ne pas reproduire des mécanismes qui entretiennent l'exclusion de certains groupes.

Développer des sources de financement adaptées aux initiatives citoyennes et à leur soutien.

Reconnaître et valoriser **le rôle des arrondissements** dans le dialogue avec les porteurs et porteuses d'initiatives, notamment en tant que **relais territoriaux et facilitateurs de la mutualisation et de la convergence des initiatives**.

Pour aller plus loin

[L'effervescence en transition socio-écologique au Québec. Portrait stratégique et conceptuel](#), Jacinthe Jacques (2024);

[L'engagement pousse là où on le sème : le Carré Casgrain, de jardin ouvert à collectif citoyen](#). Bherer, Laurence, Geneviève Cloutier, et Françoise Montambeault, 2021. Montréal : Écosociété;

[Transitions socioécologiques et milieux de vie : Entre expérimentation, politisation et institutionnalisation](#). Corinne Larrue (Université Paris-Est Créteil), Patrice Melé (Université de Tours) et Sophie L. Van Neste (INRS), 2024. Montréal : PUM

Des expériences de gouvernance partagée inspirantes

Cette dernière section présente différents éléments de recherche développés dans le cadre d'une collaboration MITACS depuis l'été 2023 qui portait sur les mécanismes de gouvernance partagée urbaine et de participation citoyenne en partenariat avec TeC et le TIESS.

L'objectif de cette recherche a été de documenter et diffuser des connaissances sur la gouvernance partagée et sur les processus de participation citoyenne ayant pour visée les transitions socio-écologiques à l'échelle des territoires urbains, notamment en se penchant sur des initiatives menées à l'international. Les différents éléments qui sont présentés ci-dessous ont notamment servi d'inspiration au groupe de travail DPG et de base pour bonifier les différentes propositions qui sont présentées dans la [partie 3](#).

Les inspirations internationales

La première partie de ce travail a pris la forme de [vingt-trois fiches disponibles en accès libre sur la plateforme En commun](#), qui présentent un survol de plusieurs initiatives localisées en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Ces vingt-trois fiches présentent de quelles façons différentes métropoles aux contextes culturels et géographiques variés ont intégré la participation citoyenne dans leurs stratégies de gouvernance, en s'adaptant aux besoins locaux pour bâtir des villes résilientes, durables et inclusives.

Ces initiatives ne constituent pas des modèles à plaquer tels quels sur des réalités au Québec, mais davantage une agrégation d'initiatives inspirantes et d'idées qui peuvent potentiellement être transposées, dès lors que le contexte d'adoption est pris en compte dans les réflexions d'élaboration et de mise en œuvre.

On retient notamment, sur la question de la gouvernance partagée, les Villes de [Bologne \(avec le pacte de collaboration\)](#) et de [Naples \(avec le principe de gestion collaborative de l'eau et des espaces culturels\)](#). Concernant les instances délibératives, on y présente notamment les villes françaises de [Bordeaux \(avec le Grand Dialogue Citoyen sur l'urgence climatique\)](#) ou encore [Suresne et son conseil communal de la jeunesse](#). On ne peut parler de gouvernance partagée sans mentionner les communs¹. À ce titre, les travaux du groupe DPG ont grandement été influencés par la gestion des communs comme levier de transformation pour les municipalités et notamment les [pactes de collaboration en Italie](#).

¹ Les communs sont des ensembles de pratiques sociales ancrées dans des collectivités autodéterminées qui gèrent collectivement des ressources matérielles ou immatérielles en les considérant comme des biens inappropriables. Les communs préfigurent une alternative à la propriété privée et constituent un processus d'apprentissage collectif. (Collectif de Réflexions et d'Interventions sur les Transformations et Institutions des Communs, 2023)

Les faits saillants en lien avec les inspirations

De cette recherche et de ces exemples, nous retenons que les initiatives de gouvernance partagée urbaine peuvent se développer de deux manières principales. D'une part, elles peuvent être impulsées par les gouvernements municipaux, qui, par le biais d'actions structurées, visent à intégrer les citoyen.ne.s dans les processus de gouvernance. D'autre part, certaines initiatives émergent de la société civile, et les municipalités y répondent en adaptant leurs structures pour faciliter l'épanouissement de ces projets citoyens.

Ce sont ces deux axes présentés dans les deux sections précédentes qui constituent un socle solide pour un nouveau modèle de gouvernance partagée à Montréal. Les éléments ci-dessous issus des différentes observations et inspirations internationales présentent **une série de conditions indispensables à la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance partagée à Montréal :**

Créer un contexte favorable

Il est essentiel de créer un contexte favorable qui permet aux processus de participation citoyenne de s'inscrire dans une temporalité d'au moins trois ans, assurant ainsi leur ancrage et leur pérennité. Le soutien des élu.e.s est également capital, en particulier par le biais de dispositifs juridiques et politiques permettant de reconnaître les initiatives citoyennes qui émergent localement. Par ailleurs, l'appui de la recherche, notamment dans le cadre de politiques favorisant les initiatives institutionnelles, s'avère précieux pour documenter et soutenir ces processus.

Avoir des fonds dédiés

Sur le plan des ressources, un budget réservé à ces projets constitue un levier essentiel pour l'innovation. À une échelle supra-municipale, comparable aux échelles provinciales ou fédérales, on note l'importance des fonds d'innovation réservés à la création de nouveaux modèles de gouvernance, facilitant ainsi l'adaptation et la mise en œuvre de projets dans des contextes divers. L'utilisation d'outils de gouvernance flexibles et d'innovation réglementaire, comme des ordonnances ou des contrats démocratiques, permettent d'ailleurs d'adapter les mécanismes aux nouvelles initiatives et de créer un cadre large et adaptable.

Choisir des thématiques pertinentes

Les projets de gouvernance partagée les plus efficaces abordent des thématiques pertinentes qui suscitent l'adhésion citoyenne dès leur lancement (gestion de l'eau ou de ressources naturelles, soins de santé, etc.). Ces projets, intégrant des enjeux contemporains tels que la santé et la justice numérique, en complément des dimensions sociales et écologiques, sont souvent bien accueillis par la population en raison de leur pertinence pour un large éventail de citoyen.ne.s.

Éduquer à la citoyenneté

Un travail préparatoire est essentiel pour instaurer la transparence démocratique et renforcer une adhésion collective. Ce temps préparatoire permet aux porteurs de rejoindre une population variée et permet une appropriation inclusive de certaines innovations démocratiques/outils participatifs. Par ailleurs, les exemples nous apprennent qu'éduquer à la citoyenneté dès le plus jeune âge s'avère indispensable pour encourager un engagement citoyen à long terme. Des initiatives telles que le parlement mobile à Bordeaux ou les actions citoyennes de Suresnes illustrent l'importance de former les citoyen.ne.s tôt dans leur vie pour développer une citoyenneté active et vécue.

Repenser la notion d'inclusivité

Ces innovations démocratiques ne pourraient exister sans repenser la notion d'inclusivité afin de garantir la participation de toutes et tous, non seulement par le vote, mais aussi par leur implication dans les instances décisionnelles et le bénévolat. Cela implique un partage équitable des connaissances, tout en utilisant les outils numériques de manière critique, en tenant compte des enjeux de confidentialité et des risques liés à la fracture numérique.

Adapter les mécanismes au contexte

Enfin, il est primordial que les dispositifs choisis soient adaptés aux objectifs visés, afin que les initiatives répondent efficacement aux besoins de la communauté. Si les conventions citoyennes et les budgets participatifs connaissent un engouement certain, il est néanmoins important de ne pas négliger d'autres mécanismes, potentiellement mieux adaptés à certains types de projets. Par exemple, des initiatives locales, à l'échelle d'une rue, d'un espace vert ou d'un quartier, peuvent être reproduites plus aisément et générer un impact significatif au sein de la communauté.



Visite de quartier à Montréal-Nord — Crédit : TeC



Saillies citoyennes dans Ahuntsic-Cartierville — Crédit : Solon

La suite de la recherche

Le deuxième volet de cette recherche amorcé en 2024 porte sur les mécanismes de gouvernance partagée et de participation citoyenne ayant été développés ou en émergence à l'échelle de Montréal.

Cette deuxième phase s'est concentrée sur la conduite et l'analyse d'entretiens avec des actrices et des acteurs montréalais impliqués dans les processus de gouvernance partagée (acteur.ice.s de la société civile, fonctionnaires de la ville et élu.e.s). Ces entretiens anonymes portaient sur la compréhension des démarches et mécanismes de co-construction et de gouvernance partagée mis en œuvre pour atteindre une meilleure représentation des forces de la société civile dans des projets à visée socio-écologique.

Les premiers résultats mettent de l'avant deux grands défis, soit les contraintes inhérentes aux silos administratifs et l'accueil de l'innovation sociale par l'administration municipale, ce qui pose la question de l'adéquation de l'appareil législatif actuel. Les résultats du deuxième volet de cette recherche seront présentés prochainement.

3

Propositions

Les propositions présentées ci-dessous sont le fruit d'un travail collectif du groupe DPG. Elles présentent différentes réformes qui nous permettraient de renouveler notre cadre démocratique, en lien avec les intentions présentées dans la [partie 1](#) et sur base des apprentissages résumés dans la [partie 2](#).

Cette liste de propositions pourra continuer à être mise à jour. Ces propositions sont des exemples de ce qui nous semble prioritaire à mettre à l'agenda d'un Chantier 2.0 pour la démocratie dont nous demandons la création. Ce Chantier 2.0 disposera des moyens et de la structure permettant de mettre en œuvre ces différentes propositions, tel que présenté dans la [partie 4](#) sur les conditions de succès.

Les propositions qui suivent sont celles qui ont été retenues, parmi toutes les idées évoquées, puisqu'elles répondaient aux critères suivants :

- **La capacité de la proposition à modifier des structures de gouvernance municipale**
- **Le niveau de clarté et de réalisme de la proposition**, permettant une amélioration significative et un engagement facilement mesurable
- **Une proposition spécifique et adressée**, touchant (dans certains cas) à la fois la Ville centre et aux arrondissements et prenant en compte les réalisations et défis quant aux initiatives citoyennes
- **La reproductibilité de la proposition** et sa capacité de réalisation à différentes échelles;
- **Le potentiel de bonifier et mettre en valeur certains aspects**, mécanismes et dispositifs qui fonctionnent bien et qu'il faut préserver
- **L'impact anticipé et la capacité de répondre aux enjeux de TSÉ**

Synthèse des propositions

Bonifier le cadre existant

- 1 Mettre en place des mécanismes de suivi des consultations publiques de l'OCPM et de la Ville de Montréal
- 2 Consolider et élargir le droit d'initiative en matière de consultation publique
- 3 Accroître la portée du budget participatif de Montréal

Améliorer les aspects structurels de la Ville de Montréal

- 4 Co-construire des programmes de financement et de soutien aux initiatives citoyennes
- 5 Co-construire la reddition des projets citoyens
- 6 Créer un centre d'expertise de la participation publique

Renouveler le cadre démocratique

- 7 Créer des instances permanentes de délibération sur la transition socio-écologique à l'échelle des arrondissements
- 8 Mettre en place une assemblée citoyenne du futur
- 9 Adopter un Droit à la gestion collective des biens communs

**Bonifier le
cadre existant**

Mettre en place des mécanismes de suivi des consultations publiques de l'OCPM et de la Ville de Montréal

À quel constat répond la proposition?

Au besoin de voir l'effet des consultations publiques sur les décisions et mesures mises en place, d'avoir plus de transparence sur la façon avec laquelle les processus de consultation publique sont reçus, de manière à assurer leur légitimité.

Que propose-t-on concrètement?

Mettre en place au sein de la ville un mécanisme administratif de suivi des consultations publiques, avec un délai établi, réalisées par l'OCPM et les différents services/arrondissements de la Ville de Montréal pour assurer la transparence et le retour aux citoyens qui ont participé aux activités.

Moyens de mise en œuvre

Une volonté au sein de la ville de mettre en place le suivi. Ce suivi est demandé depuis plus de 10 ans par l'OCPM.

Échelle de proposition

montréalaise, arrondissement

Type de proposition

adaptation du cadre municipal (instrument de suivi administratif)

Acteurs concernés

- OCPM
- Service du greffe
- Services et arrondissements qui portent des consultations publiques

Inspirations et exemples

- S'inspirer des commissions du conseil de ville, qui ont un mécanisme de suivi des recommandations.
- Prendre exemple sur le suivi de consultations déjà réalisés par l'Arrondissement Ville-Marie.

Pour aller plus loin

Proposition n° 14 du rapport Montréal Dialogue :

«Développer et mettre en place un mécanisme de rétroaction et de suivi formel pour l'ensemble des démarches participatives réalisées, incluant celles effectuées par l'Office de consultation publique de Montréal.»

**Bonifier le
cadre existant**

Consolider et élargir le droit d'initiative en matière de consultation publique

À quels constats répond la proposition?

Permettre de faire remonter les propositions des citoyen.ne.s et de les inscrire à l'agenda du conseil de ville.

Aucun bilan du droit d'initiative en matière de consultation publique n'a été fait depuis sa mise en œuvre. Seulement une douzaine de consultations publiques ont été demandées dans le cadre du droit d'initiative depuis 2012, et il est légitime de se demander pourquoi, alors qu'il s'agit d'un mécanisme qui a des effets très importants et qui gagnerait à être utilisé davantage.

Que propose-t-on concrètement?

Mettre en place un mécanisme de « saisine citoyenne » (qui permet de saisir une instance d'une proposition), avec un mécanisme semblable au droit d'initiative (collecte de signatures).

Moyens de mise en œuvre

- Un changement à la Charte de la Ville de Montréal
- Un travail avec les services juridiques pour trouver le bon instrument
- Un comité de pilotage qui aidera à trouver le meilleur moyen pour réaliser cette proposition. Ce comité de pilotage pourra aussi se pencher sur le bilan du droit d'initiative et voir comment mieux le faire connaître

Échelle de proposition

montréalaise, arrondissement

Type de proposition

nouveau dispositif et communication

Acteurs concernés

- OCPM
- Service du greffe

Inspirations et exemples

- Le droit d'initiative en matière de consultation publique de la Ville de Montréal

Pour aller plus loin

[Exemple des « participation requests » en Écosse.](#)

**Bonifier le
cadre existant**

Accroître la portée du budget participatif (BP) de Montréal

À quels constats répond la proposition?

Le budget participatif (BP) de Montréal est un mécanisme démocratique qui offre un potentiel important de transformation des milieux et de la population, mais qui reste à consolider. Les décisions à prendre pour le bonifier devraient se baser sur les principes sur lesquels il s'appuie, tels que «la démocratie participative», «l'intelligence collective et le renforcement des capacités» et «la transition écologique et sociale» (cf: [Page 2 Charte du BP de Montréal](#))

La portée du BP pour répondre aux besoins de la population, aux enjeux d'équité et de transition socio-écologique est limitée.

Les contraintes imposées par la source du budget (budget décennal d'immobilisation) et les compétences d'agglomération limitent le type de projets (p. ex. achat de terrain, projets touchant les besoins en itinérance ou en logement social, implication de tiers dans la réalisation des projets, projets plus sociaux) et l'accueil de projets dans des arrondissements qui ont moins de ressources financières (p. ex. pour animer une installation financée).

Que propose-t-on concrètement?

Accroître la portée du budget participatif de Montréal par :

1. L'instauration du BP comme programme récurrent, et la création de ponts entre celui-ci et les autres démarches existantes (p. ex. consultation prébudgétaire et les processus de budget participatif d'arrondissement)

Échelle de proposition

montréalaise

Type de proposition

adaptation du cadre municipal

Acteurs concernés

- Élu.e.s et administration
- Services centraux et arrondissements

Accroître la portée du budget participatif (BP) de Montréal [suite]

2. La mise à disposition de budget de fonctionnement pour la réalisation de projets plus variés, répartis plus équitablement sur le territoire et permettre que des tiers (p. ex. organismes) puissent les réaliser
3. Réaffirmer la thématique de la transition socio-écologique de manière plus claire et vulgarisée dans le BP

Moyens de mise en œuvre

- De la volonté politique et des ressources financières
- Une révision du programme, en collaboration avec des acteurs.rice.s de la société civile et de l'administration

Inspirations et exemples

Certains budgets participatifs d'arrondissements (p. ex. [celui du Plateau Mont-Royal axé sur la transition écologique et sociale](#) ou celui d'[Ahuntsic-Cartierville](#) (sans thématique) tirent leurs fonds pour les projets de surplus budgétaires plutôt que de budgets d'immobilisation. Les budgets d'immobilisation contraignent à réaliser des aménagements ou l'achat d'équipement durables pendant plus de 5 ans. Les surplus quant à eux offrent une souplesse sur le type de projets admissibles et permettent, en plus des aménagements et l'achat d'équipement, de réaliser des projets qui incluent des frais d'opérationnalisation (p. ex. activités de loisirs ou de développement social).

La Ville de Paris, bien qu'elle ne finance que de l'équipement ou de l'aménagement, permet des projets à réaliser par des tiers (p. ex. [aménagement d'un atelier de vente et d'autoréparation de vélos géré par un organisme](#)).

Co-construire des programmes de financement et de soutien aux initiatives citoyennes

À quels constats répond la proposition?

1. Les financements et les soutiens publics ne sont pas adaptés aux projets et aux initiatives citoyennes de TSE. Ce manque chronique de ressources touche directement les organismes qui servent d'intermédiaires entre la Ville et les initiatives citoyennes, ce qui limite grandement leur capacité à les soutenir pleinement, dans un contexte où les financements à la mission sont en forte baisse.
2. Lorsque ces financements existent, ils ne sont souvent pas le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs.rice.s locaux et/ou les groupes citoyens, mais ont plutôt été conçus uniquement par les bailleurs de fonds sans la participation des acteurs.rice.s terrain. Dans le modèle actuel, ces derniers ne pourraient notamment pas être financés par un programme s'ils participaient à sa co-construction.
3. Il existe peu de financements transversaux, alors que les enjeux de transition socio-écologique sont globaux, interreliés, multi-échelles, complexes et, surtout, intrinsèquement liés à un besoin de démocratie (prise de décisions collective) dans la manière d'opérer la TSE. Par exemple, dans les formes de soutien existantes, la vision de la TSE est très centrée sur la carboneutralité, la réduction des GES et autres indicateurs quantifiables.

Que propose-t-on concrètement?

1. Développer des financements pluriannuels qui soutiennent des démarches collectives (incluant la concertation, la mobilisation et les mécanismes de prise de décision citoyenne), afin de mieux planifier les changements dans les quartiers et arrondissements en matière de TSE, en plus de soutenir l'émergence d'initiatives citoyennes. Cela pourrait inclure également des financements et soutiens transversaux et multipartites qui soutiennent la mission des organismes d'accompagnement des initiatives citoyennes

Échelle de proposition

montréalaise, arrondissement

Type de proposition

adaptation du cadre municipal

Acteurs concernés

- Services de la Ville de Montréal qui développent des programmes de financement
- Arrondissements de Montréal
- Porteurs et porteuses d'initiatives citoyennes qui ont bénéficié de tels programmes

Co-construire des programmes de financement et de soutien aux initiatives citoyennes [suite]

et prendre des formes diversifiées au-delà des ressources financières, par exemple, par le partage d'expertise et de données.

2. Développer des financements qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs.rice.s locaux et groupes citoyens pour financer les initiatives citoyennes sur la base d'objectifs et de vision partagés d'une ville et de quartiers démocratiques, durables et inclusifs. Cela pourrait inclure des financements qui touchent autant des projets expérimentaux d'initiatives citoyennes que le soutien d'initiatives qui fonctionnent déjà, mais qui ont besoin d'être pérennisées, sans imposer des mesures d'impact trop serrées. La source de ces financements et soutiens pourrait être multipartite, en intégrant des acteurs.rice.s de l'économie sociale ayant des objectifs similaires et/ou complémentaires (p. ex. investissement à impact social).

Moyens de mise en œuvre

Volet 1 : En s'inspirant de différentes démarches à la Ville, dont les Quartiers inclusifs et résilients (QIR), créer un nouveau programme réunissant plusieurs services de la Ville pour soutenir des démarches collectives (mais qui ne visent pas seulement la réalisation d'actions précises).

Volet 2 : Créer un projet pilote de co-construction pour la création d'un nouveau programme de financement pour les initiatives citoyennes en TSE (p. ex : cadre de co-construction qui vise certains éléments, mais peut-être pas tout le processus de mise en œuvre d'un programme de financement).

Inspirations et exemples

- Les programmes du Service de la culture (p. ex : Stratégie vitalité culturelle, programme Participation culturelle dans les quartiers) pour l'approche de concertation, d'expérimentation et de transversalité
- L'approche partenariale de financements et reddition de certaines fondations (Projet Impact Collectif (PIC) / Centraide, Fondation du Grand Montréal, Fondation Lucie et André Chagnon)
- Le financement multipartite : Initiative montréalaise de soutien au développement social local
- Voir les propositions 9 et 10 du rapport Montréal Dialogue : « Mettre sur pied une structure de collaboration sur l'engagement citoyen au sein de l'administration municipale » et « Réviser les règles de soutien accordé aux projets portés par des petits groupes de citoyen.ne.s ou des citoyen.ne.s non organisé.e.s. »

Co-construire la reddition de comptes des projets et initiatives des citoyen.ne.s

À quels constats répond la proposition?

1. La multiplicité et la lourdeur des redditions de compte. Les redditions de comptes demandées aux organisations citoyennes peuvent exiger des ressources trop importantes et irréalistes par rapport aux moyens disponibles de ces organisations. Par ailleurs, le manque chronique de financement force les organisations et initiatives citoyennes à devoir chercher plusieurs sources de financement, ce qui multiplie et alourdit leur reddition de compte. L'instabilité systématique dans les sources de financement pose un défi pour la pérennisation des organisations et initiatives citoyennes pour la TSE. L'inadaptation de la reddition de comptes par rapport à la réalité des acteurs a pour conséquence de rendre caducs plusieurs projets citoyens, pourtant forts pertinents pour réaliser la TSE.
2. Le défi que constitue la documentation des « effets concrets » des projets citoyens dans des redditions de compte sur différentes échelles et horizons de temps. Dans la reddition de comptes, les organisations et initiatives citoyennes ont l'obligation de fournir des informations qualitatives et quantitatives permettant aux bailleurs de fonds et autres partenaires (p. ex. les partenaires de contenu) de produire une analyse de l'impact social, environnemental ou encore culturel de leur programme de financement et, par le fait même, des projets qu'ils financent. Or, le temps de travail pour concevoir et réaliser la récolte de ces données n'est presque jamais financé. De plus, l'impact de ces initiatives s'inscrit souvent dans une temporalité qui dépasse la durée du projet financé, ce qui présente un défi supplémentaire et nécessite des approches de reddition innovantes. C'est souvent le cas pour des initiatives en transition socio-écologique qui visent des transformations sociétales et sur le long terme.

Échelle de proposition

montréalaise, arrondissement

Type de proposition

adaptation du cadre municipal

Acteurs concernés

- Services centraux et les arrondissements de la Ville de Montréal qui financent des initiatives citoyennes
- Organisations qui développent ou accompagnent des projets citoyens de TSE en collaboration avec les groupes impliqués

Co-construire la reddition de comptes des projets et initiatives des citoyen.ne.s [suite]

3. Les exigences qui transforment, voire pervertissent, les intentions premières. Les objectifs et critères de sélection visés par divers programmes et mis de l'avant par leurs promoteurs – et par conséquent la reddition de comptes qui en sera exigée – mènent parfois les organisations et projets citoyens à détourner ou à transformer une partie de leurs activités ou mission originales simplement pour augmenter leurs chances d'obtenir ces financements. L'impact des initiatives peut être difficile à évaluer à court et moyen termes, ce qui peut décourager les bénévoles, les participant-es, mais aussi les acteurs privés et publics qui ne peuvent pas faire valoir des résultats rapides.

Que propose-t-on concrètement?

1. Alléger la reddition de comptes. Explorer comment l'administration publique ou le promoteur du programme peut alléger ou assouplir la reddition de comptes sans nuire à la validité et à la transparence des résultats recherchés (ex. prise en charge de façon plus significative certains éléments de la reddition de comptes, notamment ceux relatifs à l'évaluation de l'impact social des initiatives; réalisation d'entrevues semi-dirigées, réalisées par des fonctionnaires municipaux, avec les porteurs et autres parties prenantes des projets financés pour recueillir les informations qualitatives qui permettront de produire la reddition de comptes). Cela éviterait aux organisations de devoir rédiger de longs rapports sur l'impact de leur initiative.
2. Mettre à l'échelle des bons coups. Des petites expérimentations de co-construction de programmes de financements qui ont bien fonctionné au sein de la Ville de Montréal pourraient être mises à l'échelle. D'ailleurs, certaines fondations québécoises ont réalisé des expérimentations et innovations dans leur modèle de distribution des financements et de redditions de comptes rattachées à ces financements. La Ville de Montréal pourrait identifier les éléments du modèle pouvant être répliqués et mis à l'échelle au sein de ses services et arrondissements.
3. Mieux comprendre les intentions premières et améliorer la mesure des impacts des projets citoyens. Il serait utile de documenter les projets citoyens existants et leurs effets sur le mouvement pour la transition socio-écologique. Cela pourrait prendre la forme, par exemple, de projets pilotes conjoints de mesure des impacts de certaines initiatives, impliquant des représentants de la ville, des chercheurs et des praticiens en évaluation. Bien que certains acteurs publics comme privés reconnaissent la valeur de ces initiatives citoyennes, il demeure difficile d'adapter les exigences des bailleurs de fonds aux projets citoyens. Une des raisons principales est qu'il manque aux acteurs publics et institutionnels les connaissances pour comprendre les initiatives.

Co-construire la reddition de comptes des projets et initiatives des citoyen.ne.s [suite]

Moyens de mise en œuvre

Volet 1 : Plus de ressources pour l'évaluation et la gestion de la reddition de comptes au sein de la ville.

Volet 2 : Documenter différents modèles de reddition de comptes qui répondent aux problèmes soulevés (p. ex. l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, le bilan communautaire à Barcelone et le modèle de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)), afin de les adapter au programme de reddition de compte de la Ville de Montréal.

Volet 3 : Donner un mandat à une organisation externe pour documenter les initiatives citoyennes et ses effets sur la transition. Développer et expérimenter des outils de mesure adaptés et représentatifs (projets, ville, chercheurs, praticiens)

Inspirations et exemples

- Le [Bilan communautaire de Barcelone](#) est un exemple des plus intéressants pour changer le processus même de reddition de compte, avec une évaluation conjointe des organismes et de la Ville de chaque projet citoyen;
- [L'Initiative montréalaise de soutien au développement social local](#);
- Le rapport [sur l'effervescence en transition socio-écologique au Québec](#) produit par Projet Collectif en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais.

Créer un centre d'expertise de la participation publique

À quels constats répond la proposition?

L'expertise en matière de participation publique est très mal distribuée au sein de la Ville. Dans plusieurs services, ceux qui sont responsables de la participation sont souvent isolés. Certains arrondissements ont développé une expertise, alors d'autres auraient besoin d'accompagnement. Cela ne permet pas de créer un partage d'expertise et d'expérience et de faire de la prospective et de la veille.

Que propose-t-on concrètement?

Créer une unité administrative (dont la forme reste encore à préciser) relevant de la direction générale qui serait responsable de la participation publique et qui embaucherait (ou réunirait) des professionnel.le.s expert.e.s en consultation publique et participation citoyenne au sein de l'appareil municipal. Cette équipe pourrait contribuer à mettre à jour la politique de consultation et de participation publique de la Ville de Montréal créée il y a plusieurs années.

Par exemple, elle pourrait permettre de préciser les objets et la pertinence des consultations, soutenir les processus menés par les services centraux ou les arrondissements afin qu'ils appliquent les meilleures pratiques, ou renforcer la participation publique au sein de l'appareil municipal.

Ce centre d'expertise permettrait aussi d'assurer une veille sur les meilleures pratiques et d'assurer un partage de connaissances entre les professionnel.le.s et unités de service et surtout un maintien dans le temps de cette expertise au sein de la Ville. Il pourrait aussi servir de guichet unique d'information pour la population sur les démarches de participation publique actuelles et à venir, ainsi que sur les mécanismes de participation existants.

Échelle de proposition

montréalaise

Type de proposition

nouveau dispositif

Acteurs concernés

- Chantier 2.0 pour la démocratie
- Arrondissements
- Services centraux
- OCPM

Créer un centre d'expertise de la participation publique [suite]

La proposition n° 2 – Chantier 1, issue du Rapport synthèse de Montréal Dialogue : mettre à la disposition de la population et du personnel de la Ville un guichet unique d'information sur les démarches de participation publique actuelles et à venir ainsi que sur les mécanismes de participation existants.

Ce guichet pourrait notamment donner accès aux informations suivantes :

- un calendrier des consultations en cours et à venir
- une présentation des sujets ou objets de consultation en cours ou à venir
- les modalités de participation prévues
- les modalités de communication prévues
- les modalités de suivi et d'évaluation prévues
- les personnes responsables du projet

Moyens de mise en œuvre

- Réforme administrative au sein de la ville

Inspirations et exemples

- Le Service à la participation citoyenne de Laval, qui relève du Service des communications et du marketing sous la direction générale adjointe
- Le Rapport diagnostic de Montréal Dialogue

Pour aller plus loin

Voir la condition de succès n° 2 dans la [partie 4](#)

Créer des instances permanentes de délibération sur la transition socio-écologique en arrondissements

À quels constats répond la proposition?

1. Les actions en faveur de la transition sont souvent au niveau local et exigent une approche transversale et partenariale.
2. Pour avancer réellement vers une transition socio-écologique, il faut des stratégies et plans concrets basés sur une coordination d'un ensemble d'acteurs.rice.s et d'interventions.
3. Les élu.e.s ne connaissent pas toujours ce qui se passe sur le terrain.
4. Dans les arrondissements, la qualité des consultations publiques est très variable et avoir un mécanisme permanent de discussion permettrait d'y pallier en partie.

Que propose-t-on concrètement?

- Instaurer des espaces de délibération permanents au niveau local (quartier), pour établir et mettre en œuvre un plan conjoint de transition socio-écologique, avec des responsabilités partagées.
- Ces instances regrouperaient des élu.e.s locaux.ales, des fonctionnaires, des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et des organisations locales (et des chercheur.se.s et expert.e.s).
- Le tirage au sort permet d'inciter des citoyen.ne.s peu impliqués, mais pourtant touchés par la transition à s'engager. Il permet ainsi d'aller chercher un public plus large.
- Le leadership serait partagé entre les différents acteurs.rice.s.

Ces entités de gouvernance seraient reconnues comme partenaire privilégié des arrondissements.

Échelle de proposition

arrondissement

Type de proposition

nouvelle instance

Acteurs concernés

- Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
- Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)
- Service du Greffe
- Arrondissements
- Société civile locale et institutions locales

Créer des instances permanentes de délibération sur la transition socio-écologique en arrondissements [suite]

Les pouvoirs associés pourraient évoluer au fil du temps et inclure des propositions ou critiques de règlements et l'organisation de consultations publiques.

Moyens de mise en œuvre

- Un changement à la Charte de la Ville de Montréal : la proposition pourrait se décliner selon une feuille de route de mise en œuvre, incluant des projets pilotes dans certains quartiers et une évolution progressive des pouvoirs.

Inspirations et exemples

- Les assemblées de quartier qui sont actuellement mises en place à Laval et les conseils de quartier à Québec;
- Montréal a déjà un historique de structures semblables, mais axées sur le développement économique et social (les corporations de développement économique communautaire [CDEC]);
- Enfin, il existe plusieurs expérimentations en cours à Montréal menées par la société civile (à Ahuntsic et Rosemont–La Petite-Patrie);
- Le tirage au sort a été utilisé dans quelques jurys citoyens au Québec. Les nouvelles assemblées de quartier à Laval vont les utiliser pour désigner les citoyen.ne.s qui vont siéger de façon permanente.

Pour aller plus loin

[La Communauté des Possibles de Solon](#)

Mettre en place une assemblée citoyenne du futur

À quel constat répond la proposition?

La démocratie montréalaise, comme beaucoup d'autres, a tendance à prioriser les enjeux à court terme au détriment du long terme. Il est nécessaire de se doter d'instances et de dispositifs capables d'anticiper les arbitrages et événements complexes en lien avec la transition socio-écologique.

Que propose-t-on concrètement?

Dans une perspective de transition socio-écologique, mieux évaluer les conséquences de nos décisions actuelles en mettant en place une seconde chambre législative à Montréal qui se consacre au long terme.

À partir d'études et d'expertise et de grandes consultations publiques (avec l'aide de l'OCPM), cette assemblée dégagera les enjeux à long terme des choix politiques et des projets.

Cette assemblée citoyenne du futur ne voterait pas les règlements municipaux; sa portée demeure consultative. L'assemblée est composée de citoyen.ne.s tirés au sort qui peuvent contribuer aux décisions municipales de plusieurs façons (propositions citoyennes à soumettre à la délibération du conseil de ville et ses commissions, pouvoir d'alerte réglementaire lorsque l'évaluation de l'impact d'un projet ou d'un règlement ne semble pas suffisante, pouvoir de demander une nouvelle délibération législative, organisation de consultations, etc.). Elle serait soutenue par un mécanisme d'accès à des chercheur.se.s et expert.e.s.

Échelle de proposition

montréalaise

Type de proposition

nouvelle instance

Acteurs concernés

- Groupes citoyens et de la société civile, dans un processus de co-construction clair
- Interlocuteur municipal à déterminer, peut-être ad hoc, en l'absence actuelle d'un bureau de la démocratie
- Avocat.e.s et juristes
- Chercheur.se.s et acteurs.rice.s spécialisés de la société civile et des partenaires hors Montréal ayant déjà expérimenté le concept

Mettre en place une assemblée citoyenne du futur [suite]

Moyens de mise en œuvre

Exprimer un engagement de mettre en place cette assemblée citoyenne du futur avec un calendrier clair, et établir une stratégie et un plan d'action permettant de la concevoir, de la mettre en place et de la renforcer progressivement et d'en assurer le suivi. En effet :

- Un engagement politique clair, dans le cadre d'un programme électoral municipal
- Une articulation avec les autres structures démocratiques (conseils, commissions, etc.) existantes à la Ville de Montréal, ainsi que des ressources suffisantes pour la mise en place de l'assemblée (fonctionnaires, structure, défraiement des participant.e.s, accès aux expert.e.s, etc.)
- Des paramètres importants de conception sont à discuter collectivement (composition de l'assemblée, place des groupes organisés, soutien de la recherche et des expert.e.s, etc.)
- Une mise en œuvre progressive peut être envisagée pour familiariser les acteurs.rice.s avec la démarche (durée du mandat, limitation des thématiques, etc.)

Inspirations et exemples

À Bruxelles et à Milan, l'assemblée définit annuellement une thématique à discuter en lien avec le climat et élabore une série de propositions.

Au Danemark, les assemblées font une révision annuelle du plan climat.

Pour aller plus loin

En France, la ville de [Marseille](#) a récemment créé une Assemblée citoyenne du futur, inspirée par les idées de Dominique Bourg. Les villes de [Grenoble](#) et [Bruxelles](#) ont, quant à elles, mis sur pied une assemblée citoyenne pour le climat, sur le modèle de l'assemblée du même genre organisée au niveau national. Le rôle de ces assemblées est consultatif : elles se limitent à faire des propositions que les élu.e.s peuvent choisir de reprendre ou d'ignorer. Ces propositions s'appuient sur un large débat citoyen, ce qui leur donne un poids lorsqu'elles sont ensuite soumises au conseil municipal.

Adopter un Droit à la gestion collective des biens communs

À quels constats répond la proposition?

1. Un cadre réglementaire souvent contraignant, mésadapté ou inexistant face à la TSÉ. Les processus réglementaires sont inadaptés et trop rigides pour permettre aux citoyen.ne.s de véritablement contribuer à la transition socio-écologique par des projets et partenariats avec les pouvoirs publics qui leur permettent de gérer collectivement les biens communs. Nombre d'initiatives citoyennes sont refroidies par une réglementation contraignante, mésadaptée, ou inexistante, qui a pour effet de freiner la mobilisation citoyenne, pourtant nécessaire à la transition socio-écologique. Les initiatives citoyennes ont besoin d'appui financier et administratif qui leur permettent de réaliser des projets de transition socio-écologique. Les expertises de participation, de mobilisation et de gestion collective uniques des organisations citoyennes, issues d'une connaissance fine du terrain et des enjeux locaux, ne sont pas reconnues par la réglementation en place.
2. De nombreux enjeux structurels et organisationnels. Du côté de l'administration publique, l'enchevêtrement de plusieurs échelles de gouvernance et l'intervention de plusieurs instances et services sur le même territoire entraînent une complexité réglementaire difficile à naviguer, tant pour les citoyen.ne.s que les employé.e.s de la ville. Cette complexité réglementaire et hiérarchique a pour effet de retarder considérablement (les fonctionnaires municipaux se renvoyant la balle d'une instance à l'autre), voire de rejeter (la demande ne cadre pas dans aucune case bureaucratique préétablie) des demandes citoyennes, qui font pourtant preuve d'innovations sociales nécessaires et pertinentes en termes de TSÉ.
3. Des freins à la participation citoyenne dans la co-construction de réglementations municipales. Le manque de temps et de ressources financières représente une barrière majeure à

Échelle de proposition

montréalaise et
arrondissements

Type de proposition

adaptation du cadre municipal

Acteurs concernés

- Élu.e.s de la Ville de Montréal
- Services municipaux concernés
- Organisations citoyennes porteuses de projets de transformations sociales et écologiques

Adopter un Droit à la gestion collective des biens communs [suite]

l'intégration des citoyen.ne.s dans des projets pilotes visant l'innovation réglementaire. Ces projets traitent souvent de problématiques complexes, et la participation citoyenne est ainsi perçue comme une source de complexité additionnelle et de délais à l'action. Les conflits de visions entre citoyen.ne.s eux-mêmes, ou avec les autorités locales, tendent à dissuader les administrations à ouvrir un dialogue inclusif. Cela freine l'engagement citoyen, alors qu'une participation active pourrait enrichir les solutions apportées aux défis urbains.

Que propose-t-on concrètement?

Volet 1 : Adopter un Droit à la gestion collective des biens communs. Ce droit permettrait aux citoyen.ne.s de proposer des projets de transition socio-écologique qui mobilisent des biens communs.

Volet 2 : Institutionnaliser la co-construction. Des programmes d'innovation réglementaire émergent pour institutionnaliser la co-construction de réglementations et un processus permanent de dialogue entre la Ville, les organismes et les citoyen.ne.s (p. ex : le Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER). Ceux-ci reflètent l'ouverture de la ville à explorer des processus alternatifs de révision et de création de nouvelles réglementations. Une plus grande institutionnalisation de la co-construction pourrait passer par la création d'un cadre réglementaire inspiré du « principe de gestion civique » (comme à Barcelone) des services publics et de la Politique des biens communs (comme dans plus de 300 villes italiennes) pour faciliter l'essaimage d'initiatives citoyennes. Un tel cadre réglementaire permettrait aux communautés locales de gérer les biens publics comme des biens communs.

Volet 3 : Développer des outils de vulgarisation et de compréhension du cadre réglementaire qui entoure les initiatives de la société civile en transition.

Moyens de mise en œuvre

- Un changement de vision; voir le cadre réglementaire comme une opportunité et un levier de transformation. Le cadre réglementaire peut poser des obstacles à la réalisation d'initiatives citoyennes. Or, la réglementation a également le potentiel de permettre de nouvelles formes d'usage de l'espace public et d'ouvrir l'espace à des partenariats avec les pouvoirs publics pour gérer collectivement les biens communs.
- Parmi les premières étapes, amener plus loin le droit d'initiative, c'est-à-dire vers la gestion citoyenne de la TSÉ à travers des projets citoyens financés par la ville.

Adopter un Droit à la gestion collective des biens communs [suite]

Inspirations et exemples

- À Barcelone, c'est le «principe de gestion civique» qui a été adopté en 2015 et qui permet le développement de «partenariats publics-communs», soit des partenariats entre la Ville de Barcelone et des organisations citoyennes pour développer notamment des projets de transition socio-écologique ou pour co-construire des politiques publiques et de gestion des biens publics. De plus, ces projets doivent adopter une «gestion communautaire», c'est-à-dire une gestion démocratique et inclusive.
- Bologne et plus de 300 villes italiennes ont adopté le Règlement pour l'administration partagée des biens communs, qui affirme le droit citoyen de gérer et de prendre soin des biens communs.
- En Italie, cela renvoie à une pluralité de biens matériels et immatériels comme le patrimoine architectural, l'eau, le vent, le sol, le territoire et l'environnement ou encore la santé, l'instruction, les services publics, l'infrastructure, la légalité et la sécurité. Dans tous ces domaines, les citoyen.ne.s ont le droit de proposer des projets de gestion collective pour prendre soin et protéger ces biens communs, et ce, toujours en partenariat avec les pouvoirs publics municipaux.
- À Montréal : le Bureau de projet partagé de l'écoquartier de Louvain-est et l'entente de cogestion du Parc des Gorilles avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

4

Conditions de succès

L'ambitieux renouvellement démocratique souhaité pour Montréal ne se réalisera pas sans mettre en place des conditions de succès à différents niveaux. Voici celles que nous jugeons prioritaires.

1. Lancer le Chantier 2.0 pour la démocratie montréalaise

Nous envisageons le Chantier 2.0 pour la démocratie montréalaise comme une instance hybride entre la société civile et la Ville de Montréal, dont le mandat est d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'innovations démocratiques pour renouveler le cadre démocratique montréalais en contexte de transition. Le Chantier 2.0 pourra notamment se baser sur les propositions identifiées dans ce document et sur d'autres qui seront développées suite au travail qui va se poursuivre à l'issue du Forum. Le Chantier 2.0 s'inspire du Chantier sur la démocratie qui a été mis en place au lendemain des fusions municipales au début des années 2000 (voir [partie 2](#)).

Nous proposons de lancer le Chantier 2.0 le plus tôt possible après les élections municipales de 2025. Il serait constitué de représentants de la Ville de Montréal et de la société civile. Sa gouvernance serait partagée entre la Ville de Montréal et la société civile, au même titre que le premier Chantier, et disposerait des ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte de sa mission, avec un engagement clair des élus qui souhaitent faire avancer le dossier de la démocratie avec une feuille de route déjà bien balisée par le travail réalisé jusqu'à maintenant.

2. Instaurer des changements administratifs

Il existe un manque de clarté sur les responsabilités concernant le dossier démocratie et participation à la Ville de Montréal. Les démarches participatives de la Ville sont traitées de façon spécifique à chaque service et dans chaque arrondissement, sans coordination forte ou partage d'expertise autres que la communauté de pratique en participation de publique et en engagement citoyen (PPEC) de la Ville de Montréal.

Plusieurs options sont envisageables dans la structure municipale pour combler ce besoin et plusieurs questions se posent en termes de ressources et d'arrimage avec l'existant et le Chantier 2.0 mentionné plus haut. Il ne nous appartient pas d'y apporter une réponse précise à ce stade. Mais cet interlocuteur ou unité administrative¹ (service, bureau, commissaire...) pourrait porter l'orientation « amplifier la démocratie et la participation » du plan stratégique Montréal 2030 et la suite de la démarche Montréal Dialogue, et **ainsi soutenir la Ville dans le renouvellement du cadre démocratique pour répondre aux impératifs de la transition socio-écologique.**

Une façon d'avancer rapidement sur ce chemin serait d'identifier un.e fonctionnaire responsable de la démocratie et de la participation au sein de l'administration avec un mandat clair de la direction générale et un niveau hiérarchique suffisant pour outiller, soutenir et mettre en valeur le travail des différents services et arrondissements impliqués, mais aussi être capable de répondre aux différentes sollicitations de la société civile et de mettre en action les recommandations de la démarche Montréal Dialogue avec les ressources et le soutien nécessaire. Ce mandat devrait inclure une reconnaissance du rôle de l'alliance Transition en Commun, comme un carrefour de différent.e.s acteurs.rice.s engagé.e.s en faveur d'un renouvellement démocratique en contexte de transition.

3. Renforcer une culture démocratique et inclusive

Une réflexion devrait s'amorcer sur le renforcement continu, la mise en valeur et la compréhension des bénéfices d'une culture démocratique forte au sein de la Ville mais aussi de la population montréalaise. Aujourd'hui, le soutien à la démocratie tend à s'estomper dans plusieurs régions du monde et il convient d'être très vigilant.

Ce renforcement permettra aussi de comprendre et d'aborder les obstacles systémiques qui entravent la pleine participation de groupes marginalisés, peu impliqués ou tout simplement absents des démarches participatives, et de concevoir des mécanismes de participation qui sont réellement inclusifs et efficaces. L'ADS+ et l'approche intersectionnelle offrent un cadre intéressant pour éviter certains écueils, en garantissant une approche transparente et réceptive aux retours des citoyen·nes, notamment ceux des populations les plus vulnérables.

¹ Notons que l'OCPM ne peut avoir ce rôle puisqu'il s'agit d'une organisation municipale autonome et indépendante dont la mission première est de mener les grandes consultations qui lui sont confiées par le conseil municipal. L'OCPM pourrait avoir un rôle élargi en termes de diffusion de l'expertise en participation publique.

Ce travail ne pourra se faire que dans la durée et pourra se reposer sur plusieurs tactiques ou perspectives, qui sont pour certaines déjà bien identifiées dans le rapport Montréal Dialogue :

- **La création ou le recours à une série d’outils pédagogiques** (formations, trousse d’outils à destination des porteurs et porteuses de projets de transition, mise en valeur des démarches innovantes et des réussites à la Ville de Montréal et dans l’écosystème, “test démocratique” pour les décisions municipales, etc.).
- **La mise en œuvre de stratégies de communication et de mobilisation**, à destination du grand public mais aussi de publics plus ciblés.
- **L’établissement d’une logique de solidarité et de partenariats.** En effet, la démocratie montréalaise n’est pas un sujet technique et “vertical”, mais une question qui se vit dans notre quotidien et de façon transversale: dans notre accès au logement ou à une alimentation saine, dans notre droit à manifester, dans des décisions économiques qui façonnent notre avenir, etc. Le succès d’une démarche de renouvellement démocratique passe donc aussi par un renforcement des liens entre les mouvements et les écosystèmes, qui permet d’aller au-delà de la structure démocratique formelle et qui pousse à développer des réflexes de solidarité.

4. Mieux financer la démocratie

Une démocratie vivante nécessite des ressources, notamment financières, et cette condition de succès est régulièrement négligée ou sous-estimée. Il ne suffit pas d’améliorer nos mécanismes démocratiques ou d’en prévoir de nouveaux, il faut également prévoir des ressources suffisantes pour les porter, par exemple pour (1) **soutenir la participation des citoyen.ne.s** aux différents mécanismes et instances existants, en particulier les **populations marginalisées**, (2) **renforcer la prise en charge de la démocratie** au sein de l’administration elle-même et (3) **renforcer le soutien aux organisations** qui font vivre cette démocratie et s’en font le relais sur le terrain.

Par ailleurs, il s’agit d’une question double. Il faut considérer:

- a. **La quantité d’argent disponible et sa répartition.** La Ville investit des ressources dans la démocratie, dans ses différentes instances, démarches et outils. L’exercice en cours de révision de ses programmes et des ressources attribuées constitue une opportunité pour comprendre la façon dont on pourrait mieux mettre en valeur, financer et renforcer la question de la démocratie pour faire la transition.
- b. **La façon avec laquelle cet argent est rendu disponible.** Une démocratie saine doit être capable de traiter des rapports de pouvoir. Or, cette question est intimement liée aux mécanismes de répartition

et distribution de l'argent. Par exemple: comment assurer un débat public vigoureux si les organismes sont de moins en moins financés à la mission et de plus en plus dans le cadre de contrats de services établis par la Ville?

Travailler sur cette condition de succès implique d'établir une **stratégie concertée de financement de la démocratie participative**, qui doit également se traduire par des actions à court terme, dans le contexte existant, en étant créatifs et créatives. Par exemple, peut-on envisager de rediriger des ressources existantes? Pourrait-on réserver une petite portion de certains budgets d'investissement pour renforcer les mécanismes de participation? Ou encore inclure d'autres bailleurs de fonds potentiels, comme le milieu philanthropique et le gouvernement provincial?

5. Poursuivre le travail sur le contenu

Le contenu présenté dans ce document est le résultat d'un travail important mené pendant plus d'un an par les membres du groupe de travail DPG. Ce travail n'est évidemment pas terminé et la condition de succès fondamentale consiste à le poursuivre, avec les priorités suivantes:

- a. **Approfondir le travail sur les propositions principales**, notamment avec l'aide de chercheur.se.s et d'ateliers de co-construction afin de faire évoluer le présent document.
- b. **Recevoir et étudier d'autres propositions répondant aux critères et poursuivre le travail de veille**, dans un domaine en pleine ébullition au Québec et à de nombreux endroits dans le monde, afin de s'assurer de maintenir les propositions à jour.
- c. **Inscrire le tout dans une feuille de route et un calendrier**, qui permettra d'articuler les propositions avec le contexte montréalais.

À court terme, il serait intéressant d'**identifier et mettre en œuvre des projets pilotes ciblés**, possiblement en partenariat avec certaines organisations comme l'OCPM. Ces projets pilotes permettraient d'augmenter notre compréhension de certains mécanismes ou dispositifs, comme l'usage du tirage au sort ou encore la gouvernance partagée sur des cas ciblés.

Glossaire

Co-construction

Désigne l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action. Les formes de participation et les dispositifs participatifs qui s'y rapportent reposent sur une relative continuité dans les compétences et les rôles des acteurs impliqués. De ce point de vue, la co-construction suppose des modes d'engagement des acteurs sensiblement plus forts que ceux qui sont associés à des démarches classiques de consultation (Akrich, 2013)

Consultation publique

La consultation publique est un mode de participation qui permet aux citoyen.ne.s de faire part de leur opinion et d'être entendus, sans forcément avoir à confronter leurs idées à celles des autres et sans réelle obligation pour l'administration de rendre compte des liens entre ses décisions et les opinions recueillies (Ollivier & al., 2018). Il s'agit généralement d'un exercice ponctuel bien délimité dans le temps : les autorités publiques invitent les citoyen.ne.s à donner leur avis sur un aménagement à venir, une politique, outil réglementaire, etc.

Communs

Les communs sont des ensembles de pratiques sociales ancrées dans des collectivités auto-déterminées qui gèrent collectivement des ressources matérielles ou immatérielles en les considérant comme des biens inappropriables. Ils répondent à différents besoins et aspirations à travers des valeurs de partage, de soin, de participation, d'inclusion, de soutenabilité et de convivialité. Promouvant le droit d'usage et le devoir de responsabilité, les communs préfigurent une alternative à la propriété privée et constituent un processus d'apprentissage collectif. (Collectif de Réflexions et d'Interventions sur les Transformations et Institutions des Communs, 2023)

Démocratie participative

La démocratie participative désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyen.ne.s dans le gouvernement des affaires publiques. (Rui, 2013)

Dispositif participatif

Un dispositif participatif est une «procédure officiellement mise en œuvre par les autorités publiques, à toutes échelles, dans le but d'associer tout ou partie d'un public à un échange de la meilleure qualité possible, afin d'en faire des parties prenantes du processus décisionnel dans un secteur déterminé d'action publique» (Gourgues, 2013). Le terme permet de rassembler analytiquement un ensemble d'éléments matériels (budgets, locaux, facilitateurs, participants, administrations) et immatériels (procédures, recommandations/propositions, labels) visant à organiser une forme déterminée, potentiellement standardisable et reproductible de participation citoyenne.

Engagement citoyen

La participation citoyenne ou l'engagement citoyen est défini comme l'implication des individus dans les processus de décision institutionnels ainsi que la contribution de ces individus aux activités collectives (bénévolat, comité de ruelle, participation à une consultation) (Brazeau-Béliveau & Cloutier, 2021)

Transition écologique

La transition écologique propose un nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et qui réduit les émissions de GES. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que de l'énergie, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience de nos écosystèmes, et de notre communauté. Le tout doit être fait en s'assurant qu'aucun Montréalais et aucune Montréalaise ne soit laissé pour compte. (Plan Climat de la Ville de Montréal, 2020)

Transition socio-écologique

La transition socio-écologique pourrait se définir comme le passage de l'état actuel du système à un état socialement plus juste, inclusif et écologiquement viable, rendu possible grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, de nos modes de production, de consommation, de vivre ensemble et de nos représentations (récits), et s'appuyant sur l'établissement de rapports sociaux porteurs de justice sociale et d'inclusion. (Comité Justice, Équité, Diversité et Inclusion (JEDI) de Transition en Commun. (2023). Lexique militant de la transition socio-écologique)

Bibliographie

Akrich, M. (2013). Co-construction. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1re édition)*. GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/co-construction-2013>

Archives de Montréal. N.d. Fonds Direction générale (2001) : *Chantier sur la démocratie*. — 1988-2014. <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/chantier-sur-la-democratie-2002-2014>

Archives de Montréal. 2016. *Instrument de recherche — Fonds Direction générale (2001 — (MTL 100)*. Montréal : Ville de Montréal, Section des archives. <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/downloads/fonds-direction-generale.pdf>

Brazeau-Béliveau, N., & Cloutier, G. (2021). Citizen participation at the micro-community level: The case of the green alley projects in Quebec City. *Cities*, 112, 103065. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.103065>

Conseil jeunesse de Montréal (CjM). 2013. *Cité jeune, participe! Avis sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais*. Montréal : Conseil jeunesse de Montréal. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS%20CIT%C9%20JEUNE_PARTICIPE.PDF

Faure, Alain. 2003. «Montréal, laboratoire politique : Une métropole à l'épreuve du pouvoir d'agglomération». *Revue française d'administration publique*, (107), 369-379. <https://doi.org/10.3917/rfap.107.0369>

Latendresse, Anne. 2002. «Réorganisation municipale sur l'île de Montréal : une opportunité pour la démocratie montréalaise?» *Annales des Ponts et Chaussées*, (102), 23-31. [https://doi.org/10.1016/S0152-9668\(02\)80020-1](https://doi.org/10.1016/S0152-9668(02)80020-1)

Messier, Jérôme. 2006. «Démocratiser la Ville de Montréal : un projet de transformation sociale : entrevue avec Dimitri Roussopoulos». *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 7-14. <https://doi.org/10.7202/013283ar>

Montambeault, F., Bherer, L., Cloutier, G., & Dufour, E. (2021). *L'engagement pousse là où on le sème : le Carré Casgrain, de jardin ouvert à collectif citoyen*. Éditions Écosociété.

Ollivier, D., Naud, É. & Grenier, G. (2018). Évolution et défis actuels de la participation publique en aménagement du territoire : l'expérience de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 81-104. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.7202/1057081ar>

Rui, S. (2013). Démocratie participative. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1re édition)*. GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/democratie-participative-2013>

Van Neste, S. L., Melé, P., & Larrue, C. (2024). *Transitions socioécologiques et milieux de vie : entre expérimentation, politisation et institutionnalisation*. Presses de l'Université de Montréal.

Ville de Montréal. 2001. *Pratiques de participation publique et de soutien à l'engagement citoyen Rapport synthèse des analyses et des consultations réalisées dans le cadre de Montréal dialogue*.

Crédits

Rapport réalisé par le groupe de travail sur la
démocratie participative et gouvernance (DPG)
de l'alliance Transition en commun

Rédaction

Nadim Tadjine	Transition en Commun – Coordination du groupe DPG
Laurence Bherer	Département de science politique, Université de Montréal
Alice Bonneau	Coalition montréalaise des tables de quartiers (CMTQ)
Kimberly Coulombe	Institut du Nouveau Monde (INM)
Anais Del Bono	HEC Montréal - Mitacs (Transition en Commun/TIESS)
Chloé Dodinot	Solon
Miriam Fahmy	TIESS
Bertrand Fouss	Transition en Commun
Dan Furukawa Marques	Chaire Alban D'Amours en sociologie de la coopération, Université Laval, Collectif de recherche CRITIC
Isabelle Gaudette	Centre d'écologie urbaine
France Levert	Coalition Climat Montréal
Marguerite Mendell	Institut Karl Polanyi, Université Concordia
Nancy Neamtan	Indépendante

Remerciements pour leur collaboration

Nelly Dennene	La Maison Turquoise & sœurs
Christophe Derrien	Ville en Vert
Caroline Magar-Bisson	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal
Marie-Odile Mélançon	Service de la culture, Ville de Montréal
Michel Pierpaoli	Demain Verdun
Jérémy Watters	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal

Soutien à l'édition

Andréanne Chevalier	TIESS
---------------------	-------

Mise en page

Laurence Mailhiot

Identité visuelle

Le Séisme

The image features a white background with several thick, overlapping lines in various colors: orange, olive green, dark green, red, blue, and purple. These lines form a grid-like structure with rounded corners. A large, semi-transparent pink circle is centered in the composition. Inside this circle, the text "TRANSITION EN ■ ● ● COMMUN" is displayed in a bold, black, sans-serif font. The text is arranged in three lines: "TRANSITION" on the top line, "EN ■ ● ●" on the middle line, and "COMMUN" on the bottom line. The three symbols (a square and two circles) are positioned between the words "EN" and "COMMUN".

TRANSITION
EN ■ ● ●
COMMUN